



**PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 MAI 2015**

L'an deux mil quinze, le douze mai à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal d'Is-sur-Tille, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du Conseil, sous la présidence de M. Thierry DARPHIN, Maire.

Présents : M. T. DARPHIN ; M. P. PERSIGNY ; M. V. SAUVAGEOT ; Mme F. RABIET ; M. J. DEHEE ; Mme M. KAISER ; M. F. LESCURE ; Mme L. CARDINAL ; Mme E. SMET ; Mme B. DECLAS ; Mme C. PERRIER ; M. J-F. BRIGAND ; M. O. BURDIN ; M. M. CUCHE ; M. G. LE BOURVA ; Mme S. NAIGEON ; M. D. ORRY ; Mme D. LETOUZEY ; Mme S. CHAUVINEAU ; M. G. PASSEREAU.

Excusés : Mme C. SOLDATI procuration Mme L. CARDINAL ; Mme A. LALLEMAND procuration à Mme F. RABIET ; M. J-P. LATOUCHE procuration à M. P. PERSIGNY ; Mme C. STAIGER procuration à M. J. DEHEE ; M. S. DALOZ procuration à M. T. DARPHIN ; Mme A-S. NOIROT procuration à M. M. CUCHE ; M. A. DELEGUE procuration à M. G. PASSEREAU.

Désignation d'un secrétaire de séance.

Madame Sabine NAIGEON, conseillère municipale, est élue secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2015.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande qu'à la page 7 soit précisé concernant l'intervention de Vincent SAUVAGEOT « mais il précise qu'il n'a pas vocation à dénoncer toutes les atteintes à l'environnement »

Le procès-verbal du précédent Conseil municipal est approuvé à l'unanimité avec la modification.

Commande publique

1. Constitution d'un groupement de commandes dans le cadre de la fourniture de repas pour la cantine scolaire.

Le Maire, Thierry DARPHIN, présente la délibération.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, demande le détail du cahier des charges.

Le Maire lui répond qu'il va être établi.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, dit que le prix c'est une chose mais qu'il faut également veiller à la qualité.

Le Maire ajoute que des juristes relisent le document et qu'ils voient les failles des consultations. Les fournisseurs répondent au plus juste.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si la durée est d'une année

Le Maire répond qu'il s'agira de 3 ans.

Il propose par ailleurs que Cécile STAIGER, conseillère déléguée aux affaires scolaires et à l'enfance, représente la commune

Dominique LETOUZEY demande pour quelles raisons les communes de Lux et Gemeaux sont sorties du dispositif.

Le Directeur Général des Services, Bruno BRILLIARD informe que ces communes sont sorties au cours de l'actuel marché.

Dominique LETOUZEY ajoute qu'à Lux, il y a une maison de retraite qui confectionne les repas des enfants.

Le Maire s'interroge sur le mécontentement éventuel de Gemeaux.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Domaine et Patrimoine

2. Autorisation de principe donnée au Maire pour l'acquisition de l'emplacement réservé n°21.

La délibération est présentée par Jérémie DEHEE, adjoint en charge de l'urbanisme.

AGIR ENSEMBLE aurait apprécié avoir des plans

Denis ORRY, conseiller municipal, dit que si la chaussée est élargie cela suppose que des arbres vont être coupés.

Le Maire, Thierry DARPIN, répond qu'une haie est présente à cet endroit. Il n'y a pas d'arbres. Le projet de Villéo est la construction de 2 pavillons.

Jérémie DEHEE ajoute qu'il y a déjà deux acquéreurs.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, souligne que ce ne sera pas des maisons volumineuses car les terrains sont petits.

Denis ORRY demande s'il est possible de décaler la construction pour conserver les arbres.

Jérémie DEHEE précise que l'aménagement de la zone n'est pas défini, car il n'y a pas de plans mais juste une idée. Il ajoute que les arbres ne seront pas coupés par plaisir et que tout sera tenté pour les conserver.

Le Maire explique que lors de la prochaine commission voirie il sera question de prévoir un véritable aménagement de la rue Anatole France. Il est conscient que cela demande réflexion car la réfection et la sécurisation de la rue Anatole France par tranche sont indispensables. Il souhaite maîtriser le foncier sur cette parcelle.

Jérémie DEHEE précise que les frais de géomètre et notariés seront à la charge de l'acquéreur.

Denis ORRY demande s'il n'est pas possible de négocier le prix.

Jérémie DEHEE répond que cela ne lui semble pas très juste pour le propriétaire.

Gilles PASSEREAU ajoute que l'amélioration du carrefour servira pour ses propriétaires et qu'il est possible d'argumenter dans ce sens, notamment pour les écoles.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fonction Publique

3. Convention de mise à disposition d'un agent à la COVATI pour l'instruction des actes et des autorisations d'urbanisme.

La délibération est présentée par le Maire, Thierry DARPIN.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, demande si cela ne va pas perturber l'organisation de la mairie, vu qu'il y aura un mi-temps en moins.

Le Maire répond que l'organisation est à revoir, mais l'acquisition d'un logiciel dédié facilitera la tâche. Au mois de septembre, une estimation plus précise du temps réel passé pourra être faite.

Par ailleurs, l'agent prévu pour la mise à disposition est technicien et connaît le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il mettra ainsi moins de temps à l'instruction.

Marc CUCHE, conseiller municipal, demande ce qu'il adviendra de la DDT (Direction Départementale des Territoires).

Le Maire explique que la DDT conserve sa compétence pour les communes qui n'ont pas de PLU. A terme, ce seront les communautés de communes qui prendront en charge les missions de la DDT.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si concernant les permis de construire c'est le Maire qui est chargé de les instruire.

Le Maire confirme.

Jérémie DEHEE, ajoute que cela permettra de gagner en réactivité.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Institutions et vie politique

4. Désignation de deux représentants pour le comité des fêtes.

La délibération est présentée par le Maire, Thierry DARPHIN.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, souligne que le mot « existence » l'a interloqué car elle n'avait pas connaissance de ce comité des fêtes.

Le Maire répond que cela a été évoqué dans le magazine « is ci et là », accompagné d'un appel à candidature en direction de la population issoise.

Les personnes intéressées ont pris contact avec Jean-Pierre LATOUCHE, conseiller délégué en charge de l'animation. Par ailleurs une prise de contact s'est faite avec la commune de Marcilly-sur-Tille, afin de mieux connaître le fonctionnement d'un tel comité.

Sylvie CHAUVINEAU demande ce que cela va changer. Elle pense que cela va créer un manque de diversité.

Gaël LE BOURVA, conseiller délégué en charge des sports, demande si elle a l'impression que la diversité sportive a été limitée, au regard de l'action de l'OMS.

Sylvie CHAUVINEAU répond que non mais pense qu'il est possible de proposer des choses limitées avec l'instauration du comité des fêtes.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, ne souhaite pas voir des festivités telles que la fête de l'andouille à Is-sur-Tille. Elle insiste sur le fait d'être vigilant sur la qualité de ce qui sera proposé.

Gaël LE BOURVA préfère parler d'une vision globale afin d'harmoniser et de connaître les limites de chaque association. Le comité des fêtes entend récupérer la coordination des manifestations semblable à celle que l'Office Municipal des Sports (OMS) détient pour le domaine du sport. Il souhaite par ailleurs que soit mis en place un calendrier avec les principaux événements, une sorte de programme facilitant la projection pour les habitants et les associations qui souhaiteraient faire une manifestation.

Sylvie CHAUVINEAU trouve que c'est un peu « bâtard » car ça mélange le travail avec celui de l'OMS. Pourquoi ne pas créer un office culturel ?

Gaël LE BOURVA répond que l'OMS ne gère que ce qui est du domaine sportif.

Le Maire précise que le comité des fêtes n'est pas destiné qu'à des actions culturelles. Il se positionne en soutien sur des événements.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande si une association pourra toujours organiser une manifestation sans passer par le comité des fêtes.

Le Maire répond par l'affirmative en ajoutant qu'il n'y a pas d'ambiguïté.

Denis ORRY demande si les statuts sont faits

Le Maire précise que les statuts sont à la Préfecture.

AGIR ENSEMBLE aurait voulu consulter les statuts avant de les valider.

Gaël le BOURVA dit que l'OMS a une vision d'un projet sportif et donne un avis.

La délibération est adoptée avec 3 abstentions celles de Denis ORRY, Gilles PASSEREAU et Antoine DELEGUE et 2 voix « contre », celles de Sylvie CHAUVINEAU et Dominique LETOUZEY.

Finances

5. Demande de subvention à l'agence de l'eau dans le cadre de l'étude ARTELIA pour la création d'une passerelle sur l'Ignon et l'aménagement du bief des Courtines.

Jérémie DEHEE, adjoint à l'urbanisme, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, demande qui a demandé l'avis de la Mairie.

Jérémie DEHEE répond qu'il s'agit du SITIV. Il ajoute que beaucoup de subventions sont en jeu et qu'il est nécessaire de prendre une décision puisque ces subventions sont valables jusqu'à la fin de l'année.

La décision est sensible car d'un côté, les réactions de la population sont violentes contre le projet, et de l'autre l'Etat nous rappelle nos obligations légales avant 2018.

L'étude doit permettre de trouver une solution permettant de rester dans l'esprit de la loi.

Jérémy DEHEE explique que le problème est l'aménagement au niveau de l'hôpital, car l'ouvrage en béton bloquera le passage de l'eau. D'après le SITIV et l'étude ARTELIA, cela est non négociable.

Denis ORRY dit qu'il est important de faire connaître aux habitants le positionnement de la municipalité à ce sujet. Il propose de délibérer sur cette position.

Le Maire est en accord avec lui et propose avant cela d'attendre le retour de la seconde étude.

AGIR ENSEMBLE est satisfait de constater que la municipalité a demandé une seconde étude car ils sont soucieux de la qualité de vie et de la protection du patrimoine.

Le Maire pense qu'il est possible de faire un plan et d'avancer ensemble.

Denis ORRY préconise de ne pas procéder à l'automatisation des vannages.

Le Maire précise que le projet proposait d'envoyer un minimum d'eau pour faire un miroir, le projet coûte 240 000 euros et même s'il est financé à 80 %, le coût restant à la charge de la commune est élevé.

Sylvie CHAUVINEAU dit qu'il y a eu un collectif contre cet aménagement. Il s'agit des riverains de la rue Gambetta.

Le Maire répond qu'il s'agit de tous les habitants.

Denis ORRY demande s'il n'est pas possible de distinguer le dossier passerelle de l'étude du bief. Il demande s'il y a eu un avant-projet.

Le Maire répond par la négative aux deux interrogations.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

6. Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour les travaux aux écoles.

Thierry DARPIN, Maire, présente la délibération.

Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, évoque la cloison grillagée.

Le Maire répond que des enfants en visite au gymnase peuvent entrer directement dans le restaurant scolaire. Des méfaits se sont déjà produits, et il s'agit par-là de sécuriser les lieux.

Dominique LETOUZEY, conseillère municipale, demande si les coûts sont inscrits au budget. Par ailleurs, elle aurait voulu modifier le titre car la salle d'informatique existe déjà. Elle préférerait le terme « d'amélioration » de la salle informatique.

Le Maire explique que le libellé est important pour l'octroi de la subvention.

Vincent SAUVAGEOT, adjoint en charge de la communication et des questions relatives à la sécurité, ajoute que cela est quasiment une création de salle informatique car actuellement il y a juste un switch alors que normalement une telle salle doit disposer de prises.

Dominique LETOUZEY répond que la salle existe pourtant depuis plusieurs années.

Le Maire dit qu'il s'agit de l'argent des contribuables et qu'il est important d'avoir des subventions pour que cela coûte le moins cher aux issois.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Travaux électriques d'équipements communaux : versement d'un fonds de concours au SICECO.

Fabrice LESCURE, adjoint à la voirie et aux réseaux eau et assainissement, présente la délibération.

Denis ORRY, conseiller municipal, dit qu'il s'agit d'une suppression et non d'une rénovation. Il suppose que les actuels ballons fluos seront remplacés par un dispositif qui consommera moins.

Le Maire confirme.

Denis ORRY ajoute que s'il s'agit de changer, peut-être qu'il faudrait penser à un éclairage par un dispositif à LED.

Fabrice LESCURE répond qu'il est nécessaire de tout remplacer, notamment le câblage, mais le coût est très élevé.

Marc CUCHE, conseiller municipal, ajoute que les ballons sont non conformes car éclairent vers le haut. Il y aura une économie d'énergie car les futurs éclairages éclaireront vers le bas.
Le Maire confirme et dit que la consommation passera de 125 à 70 watts.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

8. Modification de la charte des associations.

La délibération est présentée par Gaël LE BOURVA, conseiller municipal délégué aux sports.
Gilles PASSEREAU, conseiller municipal, dit que le but d'une association est de faire des recettes.
Gaël LE BOURVA répond par la négative et cite les associations qui s'inscrivent dans une démarche commerciale, c'est interdit.

Sylvie CHAUVINEAU, conseillère municipale, dit que par exemple concernant la société d'histoire, des auteurs vendent leurs livres.

Françoise RABIET, adjointe aux affaires juridiques répond que les recettes ne vont pas à l'association.

Dominique LETOUZEY ajoute que lors de lotos de la FCPE, les recettes sont versées aux écoles et il n'y a pas dans cela une démarche commerciale. Elle trouve que cela peut être dommageable pour certaines associations.

Gaël LE BOURVA rappelle que 250.000 € sont consacrés au soutien des associations. Certaines détournent la charte pour mener des démarches commerciales.

Dominique LETOUZEY craint l'arbitraire car quand le bilan est fait, il ne reste pas beaucoup d'argent.

Le Maire dit que par exemple pour la salle des Capucins, il n'y a eu qu'une seule location payante, le reste du temps ce sont des mises à dispositions gratuites. Il souhaite ainsi assurer le financement de la salle car les frais liés au personnel et au fonctionnement sont une charge pour le budget communal.

Denis ORRY dit que faire des recettes n'est pas le but d'une salle.

Le Maire reformule en soulignant que la gestion et le suivi de la salle ont un coût important. Il s'agit de subventions déguisées que de la mettre à disposition gratuitement.

Jean-François BRIGAND, conseiller municipal délégué au développement économique et aux commerces, dit que cette situation pourrait empêcher les issois de louer la salle.

Sylvie CHAUVINEAU répond que la salle des Capucins n'est pas une salle des fêtes.

Le Maire ajoute qu'il n'y a qu'un seul mariage prévu cette année dans cette salle.

Denis ORRY se réjouit qu'elle soit occupée.

Jean-François BRIGAND indique qu'ainsi cela pourrait élargir la disponibilité aux issois.

Gilles PASSEREAU dit que pour les associations, les bénéfices leur servent à acheter des fournitures. Il trouve dommage que la vie associative paye et qu'il ne soit pas fait la différence entre les associations qui œuvrent pour la commune et celles qui font du commerce. Les associations ont un rôle d'animation culturelle de la ville et à ce titre doivent faire face à des dépenses (cachets des artistes). La location de salle grèverait un peu plus le budget.

Sylvie CHAUVINEAU demande quelles sont les associations qui font du business. Une fois identifiées, il ne faut plus les reprendre. Elle demande pour quelles raisons toutes les associations en pâtiraient.

Dominique LETOUZEY ajoute « on ne fréquente pas les mêmes personnes ».

Le Maire répond qu'il s'agit de discrimination.

Sylvie CHAUVINEAU se demande si les concitoyens vont comprendre.

Le Maire affirme qu'il faut que ce soit les associations qui comprennent et demande si c'est l'intitulé qui dérange.

Vincent SAUVAGEOT dit qu'il est possible de proposer une autre formulation.

Gilles PASSEREAU dit que la charte est faite avec les représentants des associations et que la modifier sans demander l'avis des Présidents va les surprendre fortement.

Sylvie CHAUVINEAU se demande comment cela va être gérable.

Le Maire propose alors de trouver une autre formulation.

Vincent SAUVAGEOT dit que certaines associations savent comment biaiser et craint que d'autres ne fassent de même.

Sylvie CHAUVINEAU demande si cela a été vu avec les représentants des associations.

Dominique LETOUZEY demande si c'est le comité qui valide.

Le Maire répond par l'affirmative à cette dernière question.

Sylvie CHAUVINEAU demande s'il est obligatoire qu'un texte généraliste soit inséré.

Françoise RABIET répond que oui car sinon il s'agirait de discrimination.

Gilles PASSEREAU demande s'il est possible d'obtenir un bilan financier en fin de manifestation.

Gaël LE BOURVA explique qu'il y a deux types de subventions (fonctionnement et projet).

Certaines associations ne transmettent pas leur bilan annuel et il est donc difficile d'obtenir un bilan des manifestations.

Le Maire propose de reporter la délibération ultérieurement.

Gaël LE BOURVA suivra les suites à donner.

La délibération n'est pas soumise au vote du Conseil municipal et est reportée à une prochaine séance.

Culture

9. Convention de partenariat avec l'ASEDM dans le cadre du festival Tambourinis

La délibération est présentée par Thierry DARPHIN, Maire.

Gilles PASSEREAU, président de l'ASEDM décide de s'abstenir de voter.

La délibération est adoptée à 26 voix « pour » et une abstention.

Information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine.

Fabrice LESCURE, adjoint en charge de la voirie et des réseaux eau et assainissement, précise qu'un test d'infiltration des eaux a été fait à l'ancienne carrière de Diénay. Les analyses étant en cours, les résultats seront donnés ultérieurement.

Questions diverses

Denis ORRY, conseiller municipal, suite à l'accident qui a eu lieu rue Georges Serraz, demande s'il serait possible d'envisager quelque chose.

Le Maire, Thierry DARPHIN, dit que cela a été évoqué par plusieurs personnes. Une réunion de concertation sera prévue avec les riverains. Il prend note des propos et va en discuter avec l'adjoint à la voirie pour organiser cette réunion qui conviera les riverains, les gendarmes et des membres du Conseil départemental ayant la technicité nécessaire concernant les aménagements.

Denis ORRY demande ce qu'il en est du nettoyage du parking du collège par la municipalité.

Fabrice LESCURE répond qu'il va faire intervenir le personnel communal.

Il est indiqué la suppression de la régie camping suite à la fermeture du camping.

Le Maire informe les membres du conseil municipal qu'ils sont conviés à une réunion avec la sénatrice Anne-Catherine LOISIER le 6 juillet prochain à 19 heures, à la salle de l'Orangerie.

Le prochain Conseil municipal est prévu le 30 juin 2015.

La secrétaire de séance,
Sabine NAIGEON